



---

CABINET PERES SARL

Société d'expertise comptable  
et de commissariat aux comptes

## **ASSOCIATION SAINT JOSEPH**

**35 avenue Péboué**

**64000 PAU**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31/12/2023**



CABINET PERES SARL

Société d'expertise comptable  
et de commissariat aux comptes

**ASSOCIATION SAINT JOSEPH**

**35 avenue Péboué**

**64000 PAU**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31/12/2023**

Aux membres de l'Assemblée Générale,

## **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Saint Joseph relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2. Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **3. Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note portant sur la « loi 2024-364 du 22/04/2024 » de l'annexe qui expose l'estimation du passif éventuel relatif à l'acquisition de Congés-Payés en arrêt de travail.

## **4. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les dépréciations réalisées dans le cadre de la présentation des comptes annuels, et notamment les amortissements des immobilisations, s'appuient sur des méthodes correctement documentées ;
- Les sondages et circularisations effectués sur les postes Trésorerie et Dettes financières nous ont permis de considérer la juste appréciation de ceux-ci ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **5. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

## **6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LONS, le 13 juin 2024



**CABINET PERES SARL**  
**Commissaire aux comptes**  
**Représenté par**  
**Monsieur Eric LAGRILLE**

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, droits de propriété industrielle, droits de propriété intellectuelle	10 465	10 465				
	Concessions, brevets, licences, droits de propriété industrielle, droits de propriété intellectuelle	65 319	59 420	5 899		5 899	
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains	18 419		18 419	18 419		
	Constructions	28 052 717	11 104 968	16 947 749	17 848 034	900 285-	5.04-
	Installations techniques Matériel et outillage	5 174 913	4 140 388	1 034 525	1 079 876	45 351-	4.20-
	Immobilisations corporelles en cours	609		609	15 106	14 497-	95.97-
Avances et acomptes							
Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés							
<b>Immobilisations financières</b>							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés	21 462		21 462	21 371	92	0.43	
Prêts							
Autres	5 650		5 650	7 088	1 438-	20.28-	
<b>Total I</b>	<b>33 349 555</b>	<b>15 315 241</b>	<b>18 034 314</b>	<b>18 989 892</b>	<b>955 579-</b>	<b>5.03-</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>	66 111	121	65 990	25 641	40 349	
	<b>Créances<sup>(2)</sup></b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	92 915	10 561	82 354	301 659	219 305-	72.70-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	147 425		147 425	145 130	2 295	1.58
	Valeurs mobilières de placement	845 743		845 743	402 738	443 004	110.00
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	4 091 976		4 091 976	4 664 663	572 687-	12.28-
Charges constatées d'avance <sup>(2)</sup>	593 396		593 396	628 257	34 860-	5.55-	
<b>Total II</b>	<b>5 837 566</b>	<b>10 683</b>	<b>5 826 884</b>	<b>6 168 087</b>	<b>341 204-</b>	<b>5.53-</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts <sup>(III)</sup>						
	Primes de remboursement des emprunts <sup>(IV)</sup>						
	Ecart de conversion actif <sup>(V)</sup>						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>39 187 121</b>	<b>15 325 924</b>	<b>23 861 197</b>	<b>25 157 980</b>	<b>1 296 783-</b>	<b>5.15-</b>	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>	
		31/12/2023	12 31/12/2022	Euros	%
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires	1 983	1 983		
	Fonds propres complémentaires	2 678 843	2 678 843		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	113 117	113 117		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	2 709 989	2 694 341	15 647	0.58
Autres					
Report à nouveau	1 739 998-	1 620 059-	119 939-	7.40-	
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	194 072-	55 338-	138 733-	250.70-
	<b>Situation nette (sous total)</b>	3 569 862	3 812 887	243 025-	6.37-
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	3 437 921	3 713 505	275 584-	7.42-
	Provisions réglementées	1 004 176	877 508	126 668	14.43
	<b>Total I</b>	8 011 959	8 403 900	391 941-	4.66-
<b>FONDS DÉDIÉS</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	218 306	233 197	14 891-	6.39-
	<b>Total II</b>	218 306	233 197	14 891-	6.39-
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques	5 444	5 444		
	Provisions pour charges	755 438	649 423	106 016	16.32
	<b>Total III</b>	760 883	654 867	106 016	16.19
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	12 461 755	13 242 677	780 922-	5.90-
	Emprunts et dettes financières diverses	329 651	304 287	25 364	8.34
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	401 322	611 450	210 128-	34.37-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	1 631 409	1 656 148	24 739-	1.49-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	35 702	46 947	11 245-	23.95-
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	10 209	4 505	5 704	126.62
	<b>Total IV</b>	14 870 050	15 866 015	995 966-	6.28-
	Ecarts de conversion passif(V)				
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	23 861 197	25 157 980	1 296 783-	5.15-

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an11 658 055 12 441 685  
3 326 906 3 424 330

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations	3 010	1 249	1 761	140.93
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	615 225	587 607	27 617	4.70
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	14 922 902	14 724 340	198 562	1.35
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	394 799	444 848	50 049-	11.25-
Utilisations des fonds dédiés	56 604	12 335	44 270	358.91
Autres produits	341	15	326	NS
<b>Total I</b>	<b>15 992 882</b>	<b>15 770 395</b>	<b>222 487</b>	<b>1.41</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	3 334 614	3 078 721	255 893	8.31
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 053 347	1 010 496	42 851	4.24
Salaires et traitements	7 607 771	7 438 971	168 801	2.27
Charges sociales	2 987 892	2 953 737	34 154	1.16
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 127 489	1 184 882	57 393-	4.84-
Dotations aux provisions	158 878	144 101	14 777	10.25
Reports en fonds dédiés	41 713	152 356	110 643-	72.62-
Autres charges	24 814	26 205	1 392-	5.31-
<b>Total II</b>	<b>16 336 517</b>	<b>15 989 468</b>	<b>347 049</b>	<b>2.17</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>343 635-</b>	<b>219 074-</b>	<b>124 562-</b>	<b>56.86-</b>

**Cabinet PERES SARL**  
Société de Commissariat aux Comptes  
167 Bis Avenue Jean Mermoz  
CS 30405  
64146 LONS Cedex

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	6 637	2 787	3 850	138.13
Autres intérêts et produits assimilés	23 725	2 296	21 429	933.12
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total III</b>	<b>30 363</b>	<b>5 084</b>	<b>25 279</b>	<b>497.25</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	202 299	213 959	11 659-	5.45-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total IV</b>	<b>202 299</b>	<b>213 959</b>	<b>11 659-</b>	<b>5.45-</b>
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>171 937-</b>	<b>208 875-</b>	<b>36 938</b>	<b>17.68</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>515 572-</b>	<b>427 949-</b>	<b>87 624-</b>	<b>20.48-</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion	22 169	11 355	10 814	95.24
Sur opérations en capital	451 403	382 711	68 692	17.95
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	62 602	77 084	14 482-	18.79-
<b>Total V</b>	<b>536 175</b>	<b>471 151</b>	<b>65 024</b>	<b>13.80</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	2 219	4 343	2 124-	48.91-
Sur opérations en capital	34 528		34 528	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	172 809	90 477	82 332	91.00
<b>Total VI</b>	<b>209 556</b>	<b>94 820</b>	<b>114 736</b>	<b>121.00</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>326 619</b>	<b>376 331</b>	<b>49 712-</b>	<b>13.21-</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>				
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>	<b>5 118</b>	<b>3 720</b>	<b>1 398</b>	<b>37.58</b>
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>16 559 419</b>	<b>16 246 629</b>	<b>312 790</b>	<b>1.93</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>16 753 490</b>	<b>16 301 967</b>	<b>451 523</b>	<b>2.77</b>
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>194 072-</b>	<b>55 338-</b>	<b>138 733-</b>	<b>250.70-</b>

**Comptables PERES SARR**  
Société de Comptabilité aux Comptes  
167 Bis Avenue Jean Jaurès  
CS 30405  
64146 LONS Cedex

## ANNEXE

### SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	27
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	28
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	28
Permanence ou changement de méthodes	28
Informations générales complémentaires	28
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	31
Etat des amortissements	32
Tableau de variation des fonds propres	33
Tableau de variation des fonds dédiés	34
Etat des provisions	35
Etat des échéances des créances et des dettes	35
Produits à recevoir	36
Charges à payer	36
Charges et produits constatés d'avance	36
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Valorisation des contributions volontaires	37
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Dettes garanties par des sûretés réelles	37
Engagement en matière de pensions et retraites	37
<b>- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	
Produits et charges exceptionnels	38
Transferts de charges	38

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 23 861 197.17 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 15 992 881.56 Euros et dégageant un déficit de 194 071.50- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les déclarations présentées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

**CAMILLE PERES SARL**  
Société de Commissaires aux Comptes  
167 Bis Avenue Jean Merle  
CS 30405  
64146 LONS Cedex

L'association reconnue d'intérêt général a pour objet:

- d'assurer la pérennité des EHPAD dont elle a la charge dans l'esprit des fondateurs selon la charte de la Congrégation des Filles de la Croix et leurs textes de référence et dans le cadre de la loi sur les Associations de 1901,
- d'assurer la gestion de ces établissements et l'entretien de leurs locaux,
- d'offrir tous les services susceptibles de soulager les souffrances morales et physiques des personnes dont elle a la charge et d'assurer leur bien-être dans le respect de leur personne et de leur croyance,
- de faire admettre, en priorité, les personnes âgées dépendantes et /ou fragilisées en particulier sur le plan économique, des territoires environnants ainsi que les religieuses de la Congrégation des Filles de la Croix et leur famille,
- de conserver l'habilitation à l'Aide Sociale, pour satisfaire à cette exigence,
- d'instaurer et de mettre en oeuvre un esprit de complémentarité, de collaboration et de partenariat entre les administrateurs, les bénévoles et les religieuses de la Congrégation des Filles de la Croix,
- d'assurer la mise en réseau entre établissements: maisons de retraite, hôpitaux, centres de soins ou toute autre structure de santé ou médico-sociale,
- d'assurer toute mission d'aide pour tout établissement médico-social du secteur non lucratif voulant collaborer dans une perspective de complémentarité ou de réseau,
- de mettre à disposition les bâtiments libres dont elle dispose par la location de logements pour des personnes en difficulté sociale ou de bureaux pour un usage au service du public,
- d'assurer toute mission d'aide et d'accompagnement dans le secteur des personnes âgées dépendantes et handicapées,
- d'assurer des services à la personne auprès des personnes âgées, ou des services auprès des collectivités, comme par exemple restauration ou blanchisserie,
- de créer, d'entretenir, favoriser, développer par tous les moyens appropriés et conformes aux lois, toutes oeuvres d'accueil et d'assistance pour les bénéficiaires,
- et, plus généralement, d'effectuer toutes missions d'intérêt général ou médico-social conformes à la loi et à l'esprit du projet associatif.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, ainsi que du règlement ANC n°2019-04 relatif aux établissements sociaux et médico-sociaux.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### Informations générales complémentaires

##### Immobilisations :

1- Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats et frais accessoires) ou à leur coût de production.

2- Les amortissements pour dépréciation sont calculés sauf exception suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue à compter du 01/01/N+1 :

- Logiciels 1 an à 3 ans
- Agencements & Aménagements des constructions entre 8 et 20 ans
- Travaux Rénovation et Construction entre 15 et 50 ans
- Gros entretien Bâtiment entre 10 et 15 ans
- Matériel et Outillage entre 5 et 10 ans

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Aménagements Divers entre 8 et 10 ans
- Matériel de Transport entre 5 et 10 ans
- Matériel de Bureau entre 5 et 10 ans
- Mobilier entre 4 et 15 ans

3- La non application de la règle prorata temporis entraîne sur l'exercice une minoration des amortissements de 13 251 euros.

4- Il est constaté un **amortissement dérogatoire** à la hauteur de 71 477 euros sur les dispositifs médicaux évalués à 100%.

5- Il n'est pas appliqué les règlements CRC 2002-10 du 12/12/2002 et 2003-07 du 12/12/2003 portant sur les règles d'évaluation des actifs par composant et l'avis 2007 sur les convergences comptables applicables aux établissements sanitaires et sociaux.

6- Absence d'amortissements des immobilisations 1991/1992 établissement Sainte Marie

En l'absence de financement des organismes de tutelles, les investissements 1991/1992 d'une valeur totale de 182 639 € n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

### **Stock :**

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du dernier prix d'achat connu".

### **Créances :**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Amortissements subvention :**

Les subventions d'investissement liées aux travaux de construction et de rénovation sont repris conformément au plan pluriannuel d'investissement établi le 11/06/2008.

Effectif des salariés :

L'effectif moyen de l'association s'élève à 220 salariés au 31 décembre 2023, à savoir :

- Etablissement Betharram 20 salariés
- Etablissement Saint Joseph Nay 124 salariés
- Etablissement Sainte Marie 76 salariés

### **Tableau de passage :**

A - Résultat comptable : - 194 072 €

B - Annulation provision congés payés : + 44 384 €

- 641200 : + 31 028 €

- 632000 : + 3 180 €

- 645500 : + 10 175 €

C - Amortissement différé : - 5 761 €

D - Neutralisation résultat siège : + 4 377 €

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

E - Neutralisation résultat EHPA : - 879 €

(A+B+C-D-E) Résultat établissement : - 158 947 €  
- Etablissement St Joseph Nay Igon : - 183 123 €  
- Etablissement Ste Marie : 34 904 €  
- Etablissement Betharram : - 10 728 €

Le résultat de l'activité **médico-sociale** sous gestion contrôlée est un déficit de 158 947 euros.



### **Réserves et Reports à nouveau sous gestion contrôlée :**

Les comptes annuels 2023 font ressortir un montant de réserves à hauteur de 2 709 989 euros qui est intégralement lié à l'activité médico-sociale sous gestion contrôlée.

Le poste "Report à nouveau" ressort avec un montant global de - 1 739 998 euros qui se décompose de la façon suivante :

- Report à nouveau Siège : 58 195 €
- Report à nouveau EHPA : - 20 697 €
- Report à nouveau activité médico-sociale : - 1 777 496 €

### **Estimation du Passif éventuel relatif à l'acquisition de Congés-Payés en arrêt de travail (Loi 2024-364 du 22/04/2024) :**

Au 31 décembre 2023, la valorisation des congés-payés acquis dans le cadre d'arrêt de travail est estimé à 113 235 euros.

Elle se décompose de la façon suivante entre les établissements :

- Etablissement Ste Marie : 25 555 €
- Etablissement St Joseph Nay Igon : 74 256 €
- Etablissement Bétharram : 13 424 €

Cet estimation tient compte des caractéristiques suivantes :

- Salariés présents ou sortis depuis décembre 2009;
- Prise en compte des arrêts maladie sauf AT/MP;
- Limite de 24 jours par an compte tenu des autres jours déjà acquis;
- Application des règles spécifiques aux arrêts supérieurs à un an à la date de fin de période d'acquisition des Congés-Payés;
- Application d'une prescription de 3 ans à compter de la date de rupture du contrat pour les salariés sortis.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -****Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	10 465		
<b>TOTAL</b>	<b>10 465</b>		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	59 420		5 899
<b>TOTAL</b>	<b>59 420</b>		<b>5 899</b>
Terrains	18 419		
Constructions sur sol propre	14 319 080		
Constructions sur sol d'autrui	8 116 595		26 614
Installations générales agencements aménagements des constructions	6 107 640		52 650
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 877 771		146 560
Installations générales agencements aménagements divers	2 618 947		13 314
Matériel de transport	146 488		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	879 130		9 737
Emballages récupérables et divers	4 000		
Immobilisations corporelles en cours	15 106		609
<b>TOTAL</b>	<b>34 103 173</b>		<b>249 484</b>
Autres titres immobilisés	21 371		92
Prêts, autres immobilisations financières	7 088		
<b>TOTAL</b>	<b>28 458</b>		<b>92</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34 201 517</b>		<b>255 475</b>

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			10 465	10 465
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			65 319	65 319
Terrains				18 419	18 419
Constructions sur sol propre			5 69 861	13 749 218	13 749 218
Constructions sur sol d'autrui				8 143 209	8 143 209
Installations générales agencements aménagements constr.				6 160 290	6 160 290
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			31 218	1 993 113	1 993 113
Installations générales agencements aménagements divers			459 070	2 173 190	2 173 190
Matériel de transport				146 488	146 488
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			30 745	858 122	858 122
Emballages récupérables et divers				4 000	4 000
Immobilisations corporelles en cours	15 106		1-	609	609
<b>TOTAL</b>	<b>15 106</b>	<b>15 106</b>	<b>1 090 893</b>	<b>33 246 658</b>	<b>33 246 658</b>
Autres titres immobilisés				21 462	21 462
Prêts, autres immobilisations financières			1 438	5 650	5 650
<b>TOTAL</b>			<b>1 438</b>	<b>27 112</b>	<b>27 112</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 106</b>	<b>15 106</b>	<b>1 092 331</b>	<b>33 349 555</b>	<b>33 349 555</b>

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Frais établissement recherche développement TOTAL	10 465			10 465	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	59 420			59 420	
Constructions sur sol propre	3 295 527	558 807	569 861	3 284 473	
Constructions sur sol d'autrui	3 834 708	204 524		4 039 232	
Installations générales agencements aménagements constr.	3 565 045	216 218		3 781 263	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 452 038	96 679	31 217	1 517 500	
Installations générales agencements aménagements divers	2 045 252	60 292	424 542	1 681 002	
Matériel de transport	134 536	5 976		140 512	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	814 633	17 486	30 745	801 374	
<b>TOTAL</b>	<b>15 141 739</b>	<b>1 159 982</b>	<b>1 056 365</b>	<b>15 245 356</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 211 624</b>	<b>1 159 982</b>	<b>1 056 365</b>	<b>15 315 241</b>	
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	558 807				
Constructions sur sol d'autrui	204 524				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	216 218				
Instal.techniques matériel outillage indus.	96 679			69 300	
Instal.générales agenc.aménag.divers	60 292			1 432	
Matériel de transport	5 976				
Matériel de bureau informatique mobilier	17 486			745	
<b>TOTAL</b>	<b>1 159 982</b>			<b>71 477</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 159 982</b>			<b>71 477</b>	

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Tableau de variation des fonds propres**

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	2 680 826				2 680 826
Fonds propres avec droit de reprise	884 117				113 117
Réserves	3 41		168 146	152 499	2 709 989
Report à nouveau	59 -		223	120 162	1 739 998 -
Excédent ou déficit de l'exercice	55 338 -	55 338		194 071	194 072 -
Situation nette	3 812 887	55 338	168 369	466 732	3 569 862
Subventions d'investissement	3 713 505		95 819	371 403	3 437 921
Provisions réglementées	877 508		172 809	46 141	1 004 176
<b>TOTAL I</b>	<b>8 403 900</b>	<b>55 338</b>	<b>436 997</b>	<b>884 276</b>	<b>8 011 959</b>

**Cabinet PERES SARI**  
Société de Commissariat aux Comptes  
167 Bis Avenue Jean Mergnoz  
CS 0005  
64146 LONS Cedex

## Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

**PERES SARL**  
 Société de Comptabilité aux Comptes  
 167 Bis Avenue Jean Jermoz  
 CS 30405  
 64146 LONS Cedex

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>	233 197	41 713	56 604			218 306	218 306
Fonds dédiés Mobilier	4 500					4 500	4 500
Fonds dédiés fonct. heb.	8 790		3 290			5 500	5 500
Fonds dédiés RTT	2 119					2 119	2 119
Fonds dédiés fonct. Soins	208 732	41 713	31 456		99 135	119 854	119 854
Fonds dédiés Soins Mut.			21 007		99 135	78 128	78 128
Fonds dédiés fondation	5 048					5 048	5 048
Fonds dédiés Animation	4 008		851			3 157	3 157
<b>TOTAL</b>	<b>233 197</b>	<b>41 713</b>	<b>56 604</b>			<b>218 306</b>	<b>218 306</b>

\* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Etat des provisions**

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Investissements	614 617	104 814	62 602		656 829
Amortissements dérogatoires	137 892	71 477	32 493		176 875
Autres provisions réglementées	900	45 472			170 472
<b>TOTAL</b>	<b>1 548 909</b>	<b>221 763</b>	<b>95 095</b>		<b>1 004 176</b>

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Gros entretien et grandes révisions	483 200	148 317			631 516
Charges sociales et fiscales congés à payer	156 223		42 301		113 922
Autres provisions pour risques et charges	15 444				15 444
<b>TOTAL</b>	<b>654 867</b>	<b>148 317</b>	<b>42 301</b>		<b>760 883</b>

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	121				121
Sur comptes clients		10 561			10 561
<b>TOTAL</b>	<b>121</b>	<b>10 561</b>			<b>10 683</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 532 497</b>	<b>380 641</b>	<b>137 396</b>		<b>1 775 742</b>

Dont dotations et reprises				
d'exploitation		158 878	42 301	
exceptionnelles		172 809	62 602	

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 650	5 650	
Autres créances clients	92 915	92 915	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 787	43 787	
Taxe sur la valeur ajoutée	613	613	
Divers état et autres collectivités publiques	5 193	5 193	
Débiteurs divers	97 832	97 832	
Charges constatées d'avance	593 396	593 396	
<b>TOTAL</b>	<b>839 387</b>	<b>839 387</b>	

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	12 461 756	803 701	2 972 993	8 685 062
Emprunts et dettes financières divers	326 699	326 699		
Fournisseurs et comptes rattachés	401 322	401 322		
Personnel et comptes rattachés	678 933	678 933		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	851 522	851 522		
Impôts sur les bénéfices	1 398	1 398		
Autres impôts taxes et assimilés	99 556	99 556		
Groupe et associés	2 952	2 952		
Autres dettes	35 702	35 702		
Produits constatés d'avance	10 209	10 209		
<b>TOTAL</b>	<b>14 870 050</b>	<b>3 211 995</b>	<b>2 972 993</b>	<b>8 685 062</b>
Emprunts remboursés en cours d'exercice	779 015			

**Cabinet PERES SARL**  
Société de Commissariat aux Comptes  
167 Bis Avenue Jean Mermoz  
CS 30405  
64146 LONS Cedex

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	329
Autres créances	146 812
Disponibilités	10 504
<b>Total</b>	<b>157 645</b>

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 081
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	163 860
Dettes fiscales et sociales	924 026
Autres dettes	14 340
<b>Total</b>	<b>1 122 307</b>

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	128 408
Charges financières	464 988
<b>Total</b>	<b>593 396</b>
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	10 209
<b>Total</b>	<b>10 209</b>

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Valorisation des contributions volontaires**

L'association a évalué les heures de bénévolat sur l'année 2023 à hauteur de 1 359 heures, soit un montant de 15 656 € si nous tenons compte d'une valorisation des heures à un montant de 11,52 euros pour l'année 2023.

Les heures de bénévolat se répartissent de la manière suivante :

- Animation 1 119 heures
- Administrateurs 240 heures

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Dettes garanties par des sûretés réelles**

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 033 209
Total	6 033 209

**Détail des dettes garanties par des sûretés réelles**

Emprunt du : 03/11/2010 - CREDIT COOPERATIF  
 Montant initial de cette garantie : 300 000  
 Montant restant dû en capital : 47 038  
 Date de fin d'échéance de la garantie : 04/11/2025  
 Nature de la sûreté réelle : HYPOTHEQUE

Emprunt du : 25/01/2018 - CREDIT COOPERATIF  
 Montant initial de cette garantie : 10 019  
 Montant restant dû en capital : 5 986 171  
 Date de fin d'échéance de la garantie : 25/07/2043  
 Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT DES COMPTES DE TITRES FINANCIERS

**Engagement en matière de pensions et retraites**

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 704 362 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- o Année de calcul : 2023
- o Taux d'actualisation : 3.55 %
- o Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- o Convention collective : Hospitalisation privée à but non lucratif
- o Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- o Table de mortalité : INSEE 2014-2016 - donnees def.

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle)
  - o 64 ans pour la catégorie : Cadres
  - o 64 ans pour la catégorie : Non Cadres
- Progression de salaires

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- o 3% Constant pour la catégorie : Cadres
- o 3% Constant pour la catégorie : Non Cadres
- Taux de rotation
  - o 2 % constant pour la catégorie : Cadres
  - o 2 % constant pour la catégorie : Non Cadres
- Taux de charges sociales patronales
  - o 50 % pour la catégorie : Cadres
  - o 50 % pour la catégorie : Non Cadres

Les autorités de tutelle ont accepté de financer une partie des indemnités de départ à la retraite. En date du 31 décembre 2023, les comptes annuels font ressortir une provision pour indemnité de départ à la retraite à hauteur de 113 922 euros.

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -****Produits et charges exceptionnels**

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Régularisations diverses	22 169	7 718
- Produits de cession d'éléments d'actifs	80 000	7 750 000
- Quote-Part de subv. d'inv. virée au rés.	371 403	777
- Reprise prov. règl. pour renouv. immob.	62 602	7 874 202
<b>Total</b>	<b>536 174</b>	
Charges exceptionnelles		
- Contribution exceptionnelles dons	400	6 715 000
- Régularisations tiers et diverses	1 818	6 718
- Valeur compt. des éléments d'actif cédés	34 528	6 750 000
- Dotations aux amortissements dérogat.	71 477	6 872 500
- Dot. pour renouv. immob et neutr. PV	101 333	6 874
<b>Total</b>	<b>209 556</b>	

**Transferts de charges**

Nature	Montant
Remboursements prévoyance	179 032
Remboursements formations	148 259
Remboursements assurance	19 152
Aides contrat de travail	6 055
<b>Total</b>	<b>352 498</b>

**EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	15 656	10 052	5 604	55.75
<b>TOTAL</b>	15 656	10 052	5 604	55.75
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	15 656	10 052	5 604	55.75
<b>TOTAL</b>	15 656	10 052	5 604	55.75

**Cabinet PERES SARL**  
Commissariat aux Comptes  
Sociétés  
167 Boulevard Jean Mermoz  
CS 10000  
64146 LONS UZAN